MODÈLE DE LETTRE — DÉNONCIATION DE LA TRANSACTION

Accident de la circulation — article L. 211-16 du code des assurances (délai de quinze jours)

Après un accident de la route, vous pouvez **dénoncer la transaction** signée avec l'assureur **dans les quinze jours de sa conclusion**, sans avoir à vous justifier. La transaction est alors privée d'effet et le dossier reprend : nouvelle discussion, nouvelle offre ou action en justice.

Le délai est très court : envoyez la lettre dès votre décision prise, sans attendre le dernier jour, en comptant à partir du jour de votre signature. La loi impose la **lettre recommandée avec demande d'avis de réception** ou l'**envoi recommandé électronique avec avis de réception** : un e-mail ou un appel ne suffit pas.

Ce droit n'existe que pour les transactions conclues avec l'assureur après un accident de la circulation (loi du 5 juillet 1985). Supprimez les mentions en italique.

[Votre Prénom et Nom]
[Votre Adresse complète]
[Votre Numéro de téléphone]
[Votre Adresse e-mail]

[Nom de la compagnie d'assurance]
Service Sinistres — Dommages corporels
[Adresse complète de l'assureur]

À [Ville], le [Date]

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou envoi recommandé électronique avec avis de réception)

Objet : Dénonciation de la transaction du [Date de signature] — article L. 211-16 du code des assurances

Références : sinistre n° [Référence] — accident de la circulation du [Date de l'accident] — votre assuré : [Nom]

Madame, Monsieur,

Le [Date de signature], j'ai signé [le procès-verbal de transaction / l'accord d'indemnisation / la quittance] que vous m'aviez adressé le [Date], portant sur l'indemnisation des préjudices résultant de l'accident de la circulation du [Date de l'accident], pour un montant de [montant] €.

Par la présente, adressée dans le délai de quinze jours suivant sa conclusion, je **dénonce cette transaction**, conformément à l'article L. 211-16 du code des assurances.

Je vous rappelle que ce droit n'a pas à être motivé et que toute clause par laquelle la victime y renoncerait est nulle.

Si un règlement vous a déjà été adressé

[Je vous retourne ci-joint le chèque n° [numéro] de [montant] € reçu le [Date], que je n'ai pas encaissé. / Je vous restituerai la somme de [montant] € reçue le [Date] dès réception de vos coordonnées bancaires.]

Dans tous les cas

Je vous remercie de prendre acte de cette dénonciation et de me faire connaître la suite que vous entendez donner au règlement de mon dossier. [Je vous informe que je suis désormais assisté(e) de Maître [Nom], à qui tout courrier devra également être adressé.]

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Votre Signature]
[Votre Prénom et Nom]

Pièces jointes : copie de la transaction signée ; [le cas échéant, le chèque non encaissé].

Conseils d'utilisation

- **Comptez large.** La loi fait courir les quinze jours à partir de la conclusion de la transaction. Prenez pour repère le jour de votre signature et envoyez la lettre au plus vite : la preuve de dépôt et l'avis de réception établissent que vous avez agi à temps.
- **Pas besoin de motif.** Inutile de vous justifier ou de discuter les montants dans cette lettre : la dénonciation suffit. Les arguments viendront ensuite.
- **Après la dénonciation**, l'assureur reste tenu de vous indemniser. Faites évaluer l'ensemble de vos préjudices avant toute nouvelle signature.
- **Les quinze jours sont passés ?** La transaction peut encore être remise en cause dans des cas précis, notamment un vice du consentement ou un défaut d'information de l'assureur, et une aggravation de votre état ouvre droit à une nouvelle indemnisation : faites vérifier le document signé.
- **Victime mineure ou majeure protégée ?** La transaction doit avoir été autorisée au préalable par le juge des tutelles ou le conseil de famille (article L. 211-15 du code des assurances).
- **Si le cabinet vous assiste**, ajoutez la mention : « Je suis assisté(e) de Maître Joëlle Marteau-Péretié, avocate en dommage corporel. Tous courriers relatifs à mon indemnisation devront également lui être adressés. »
- Ce modèle est fourni à titre d'information ; il ne remplace pas l'analyse de votre dossier.